



N°DEL170-2020

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

L'AN DEUX MIL VINGT et le **SEIZE** du mois de **DECEMBRE** à **18h00**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **10 DECEMBRE 2020**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de Julien DUBOIS.

Conseillers communautaires présents :

M. ABADIE Jean-Marie – Mme DUTOYA Guylaine – M. DUBOIS Julien – Mme DEDIEU Martine – M. RENDE Grégory – M. DAGES Pascal – Mme LOUBERE BERTHELON Marie-Constance – M. LAUSSU Guillaume – M. ARRAS Alexis – Mme LABARCHEDE Martine – M. RELAUX Julien – M. MORA Vincent – M. LOUME Yves – Mme RABAUD FAVEREAU Isabelle – M. STETIN Pierre – M. CASTEL Philippe – M. LAVIGNE Pascal – M. POMAREZ Serge – Mme DORVAL Gloria – Mme IRIGOYEN Sophie – M. SOUBLIN Jean – M. LE BAIL Gérard – Mme SABOURAULT Béangère – M. AUZEMERY Albert – M. LAFFITTE Philippe – Mme FRAYSSE Chantal – M. DARRIGADE Hervé – Mme JAY Caroline – M. CARRERE Christian – M. BAZUS Julien – Mme PEDUCASSE Sylvie – M. LAVIELLE Jean – Mme GAY Martine – Mme BEYRIS Christine – M. LAFOURCADE Laurent – M. BEDAT Henri – Mme LALANNE Christelle – M. VILATON Pascal – M. BERGERAS Alain – Mme LAPORTE Corinne – Mme Marie-Claude BARADAT-RISTOR – M. LANGOUANERE Bernard – M. CHAHINE Hikmat – M. DUBOURDIEU Alain – M. BOURDILLAS Thierry.

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

Mme AUDOUY Véronique
Mme PECHAUDRAL-DOURTHE Sarah
M. BENALIA BROUCH Amine
Mme HENault Marylène
Mme ERIDIA Martine
Mme PEYSALLE Florence
Mme VERDIERE BARGAOUI Axelle
M. GODOT Alain
M. HUMEAU André
M. PETRAU Jean

Donne pouvoir à :

Mme DUTOYA Guylaine
M. DAGES Pascal
M. RELAUX Julien
M. RENDE Grégory
M. LAUSSU Guillaume
Mme DEDIEU Martine
M. LOUME Yves
M. LAVIELLE Jean
Mme GAY Martine
M. DARRIGADE Hervé

Conseillers communautaires absents et excusés :

Mme AUDOUY Véronique – Mme PECHAUDRAL DOURTHE Sarah – M. BENALIA BROUCH Amine – Mme HENault Marylène – Mme ERIDIA Martine – Mme PEYSALLE Florence – Mme VERDIERE BARGAOUI Axelle – M. GODOT Alain – M. HUMEAU André – Mme FAVARD Catherine – Mme LAGRASSE Catherine – M. PETRAU Jean – M. DELMON Philippe.

Secrétaire de séance : Mme PEDUCASSE Sylvie



**OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – AIDES D'URGENCE AUX ENTREPRISES LIEES AU COVID-19-
SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE DOTATION DU FONDS DE SOLIDARITE ET DE
PROXIMITE POUR LES COMMERÇANTS, ARTISANS ET ASSOCIATIONS DE NOUVELLE-AQUITAINE**

Monsieur le Vice-président expose,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-10, L1511-2, L.1511-3, L1511-7, et L. 4251-17, R. 1511-4 à R. 1511-23-7 ;

Vu le traité instituant la Communauté Européenne et notamment ses articles 107 et 108 ;

Vu les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax et notamment l'article 1.1 portant sur la compétence obligatoire en matière d'actions de développement économique ;

Vu la délibération n° 2020.747 de l'assemblée plénière du conseil régional de Nouvelle-Aquitaine en date du 10/04/2020 :

- autorisant le Président de la Région à conventionner avec les EPCI pour la mise en place d'aides d'urgences aux entreprises économiquement impactées par le COVID-19, dont l'abondement et la participation au fonds de Solidarité et de Proximité pour pallier des besoins en trésorerie des entreprises ;

Vu le régime d'Etat SA 56985 relatif au régime cadre temporaire au soutien des entreprises dans le cadre de la crise économique du COVID-19, d'autre part les articles L. 1511-3, L. 1511-7 et L. 1511-8, du titre V du livre II de la deuxième partie et du titre III du livre II de la troisième partie du code général des collectivités territoriales ;

Vu la décision n° DEC63-2020 du 29 avril 2020 relative à la signature de la convention de dotation du Fonds de Solidarité et de Proximité pour les commerçants, artisans et associations de Nouvelle-Aquitaine entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dax et l'Association Initiative Nouvelle-Aquitaine autorisant :

- La signature avec le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine de l'avenant n°1 à la convention SRDEII signée le 24 mai 2019, pour attribuer sur le territoire du Grand Dax toutes nouvelles aides d'urgences aux entreprises liées au COVID-19.
- La participation à la création du Fonds de Solidarité et de Proximité avec la Région Nouvelle-Aquitaine, la Banque des territoires, les EPCI régionaux, Initiative Nouvelle-Aquitaine et la plateforme locale Initiative Landes.
- Le co-financement de d'Agglomération du Grand Dax au Fonds de Solidarité et de Proximité par un apport à l'association Initiative Nouvelle-Aquitaine de 114 614.00 euros pour réaliser des opérations de prêts aux entreprises touchées par la crise du COVID-19.

Considérant l'article 3 de convention de dotation du Fonds de Solidarité et de Proximité pour les commerçants, artisans et associations de Nouvelle-Aquitaine, concernant les caractéristiques générales des prêts et des opérations éligibles, les entreprises souhaitant bénéficier du dispositif peuvent déposer leur demande de prêt auprès de l'association « INITIATIVE NOUVELLE-AQUITAINE » au plus tard dans un délai de quatre mois à compter de la date de fin de confinement pour la Région Nouvelle-Aquitaine (soit jusqu'au 11 novembre 2020) ou à compter de la date de réouverture de leur entreprise. Les décisions d'octroi de prêts et le versement des montants dus interviennent avant le 31 décembre 2020. Toutefois le dispositif pourra faire l'objet d'un prolongement par la signature d'un simple avenant, sous réserve de la disponibilité des crédits et du respect des règles en matière d'aides d'Etat.

Considérant que des crédits du dispositif du Fonds de Solidarité et de Proximité sont encore disponibles ;

Considérant le respect des règles en matière d'aides d'Etat ;

Considérant que la crise du COVID-19 perdure dans le temps et affecte les entreprises locales ;

APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,



Article 1 : APPROUVE la modification de l'article 3 de la convention de dotation du Fonds de Solidarité et de Proximité pour les commerçants, artisans et associations de Nouvelle-Aquitaine, en faveur de la prolongation de la date maximale de dépôt d'une demande de prêt de l'entreprise jusqu'au 15 décembre 2020,

Article 2 : SIGNE l'avenant n°1 à la convention de dotation du Fonds de Solidarité et de Proximité pour les commerçants, artisans et associations de Nouvelle-Aquitaine, liant l'Agglomération du Grand Dax et l'association loi 1901 « INITIATIVE NOUVELLE-AQUITAINE » présidée par Monsieur Michel Conte,

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jour, mois et an que dessus,
Suivent les signatures,
POUR COPIE CONFORME,
DAX, le 16 décembre 2020
LE PRESIDENT,**

Julien DUBOIS.

Envoyé en préfecture le 28/12/2020

Reçu en préfecture le 28/12/2020

Affiché le 28/12/2020

ID : 040-244000675-20201216-DEL170_2020-DE

